

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 19 Novembre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix neuf novembre 2010 sur la convocation du Maire en date du 13 novembre 2010

Tous les conseillers étaient présents, exceptés Mr LEGRAIN Frédéric et Mr BOUJU Bruno excusés. ainsi que Mr BLANC Frédéric, et Mr MEUNIER Yannick non excusés.

Correction sur l'absence de Mr MEUNIER Yannick noté non excusé sur le précédent procès verbal de la réunion du conseil municipal du 15/10/10 alors qu'il l'était.

Mme HUNSINGER Marie Pierre lit le PV de la réunion du 15/10/10 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mme PIDOUX Valérie est élue secrétaire de séance.

Point sur les travaux en cours

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement dans les délais des travaux de la Sté STD sur le chantier de rénovation des voiries commencé depuis le 26/10/10. D'ici deux semaines, si la météo reste clémente l'ensemble des enrobés devraient avoir été mis en place.

Une inquiétude est soulevée sur les finitions des caniveaux en aval des embouchures. Il est demandé que l'on vérifie que des grilles aux embouts des tuyaux sont bien prévues, afin d'éviter l'afflux de débris qui peuvent avec le temps boucher l'évacuation de l'eau.

Mise à jour du tableau de classement des voies communales

Recensement longueur de la voirie communale

M. le Maire présente le projet d'inventaire, de classement et de numérotation des voies communales comprenant les voies du tableau validé le 12/10/1961 et les voies nouvelles des lotissements communaux ainsi que l'extension en domaine public de la desserte de l'ensemble des nouvelles voies.

M. le Maire précise qu'il n'est pas nécessaire de recourir à une enquête publique puisque le classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En conséquence, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur le projet en question.

Le Conseil Municipal, vu l'article L 141-3 du Code de la voirie routière modifié par la loi n°2004-1343 du 9 Décembre 2004 art. 62 II, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1 Le classement des voies susmentionnées est adopté conformément aux plans joints.
- 2 Adopte le tableau des voies communales ci-joint.
- 3 La publicité de cette délibération sera assurée par les soins du Maire dans les formes réglementaires habituelles.
- 4 Les copies de cette délibération et du plan de classement seront transmises au centre des impôts fonciers, conformément aux dispositions du décret du 19 Décembre 1994.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un recensement des mètres linéaires de l'ensemble de nos chemins, ruelles, rues, routes et place afin de réactualiser la dernière mise à jour qui date du 31/07/61.

Un état détaillé comptabilise 9250ml :

4305ml de voies communales à caractère de chemin

4687ml de voies communales à caractère de rue

62ml de voies communales à caractère de ruelle

196ml de voies communales à caractère de place publique (soit 780m² transformés en ml)

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'état de recensement des voies communales de Lavernay.

Centre de Gestion : convention cadre service de remplacement du personnel communal

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de remplacement afin de pallier l'absence momentanée du personnel communal ou pour des besoins ponctuels.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (7 voix pour et 3 abstentions) d'autoriser M. le Maire à signer la convention cadre du service de remplacement.

Ecole de LAVERNAY : demande de subvention

Mr Claude STIRNEMANN expose à l'ensemble du Conseil Municipal la demande de l'école de Lavernay d'une subvention pour financer un voyage à Pierrefontaine les Varans pour les CP, un séjour sportif à LEVIER pour les CE1, un voyage en Alsace pour les CE2-CM1 et CM1-CM2.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 400€ à la coopérative de l'école de Lavernay pour l'année scolaire 2010-2011 (5 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention)

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de LAVERNAY ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain pour la vente des parcelles D 495, D162 et D 163 situées rue de la Ceriseraie.

Remboursement achat hotte aspirante pour le logement :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. CHEVALLIER Jordan et Melle DONVAL Elodie ont payé la hotte aspirante pour le logement communal qu'ils occupent. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser la somme de 119.00 € à M. CHEVALLIER ET Melle DONVAL.

Compte-rendu commissions communales

Commission loisirs :

Mme Catherine COURTOIS BENDAHDANE, fait état de l'organisation du repas de fin d'année des « anciens » le 18 décembre 2010. Le choix du traiteur s'est orienté sur la SARL CHAPELAIN avec un menu à 25€ sans les vins. 7 conseillers seront présents pour le service, assurant ainsi l'accueil et l'esprit de convivialité de ce repas. Toutefois, avec l'envoi des invitations, une erreur est apparue : Il a été oublié de préciser le nom de la personne qui confirme sa présence. La mise en place des tables, nappes et décorations se feront après le conseil municipal du 17/12/10.

Commission développement durable :

Mme Marie Pierre HUNSINGER fait le résumé de la réunion du 17/11/10 sur les différents points travaillés par la commission :

- L'idée d'un pressoir itinérant pourrait être envisagée sur notre village afin de proposer aux habitants la possibilité de faire presser leurs pommes d'automne. Une enquête verbale sera faite.
- Soirées thématiques : Après la soirée LPO de ce début d'année, d'autres thèmes sont à organiser. En mars 2011 : « entretien d'un verger » « les potagers » En octobre 2011 : « les abeilles »

- Concernant l'association « Bien Vivre » : Une réunion d'information serait certainement à organiser afin d'engager les débats et les réflexions.
- L'éclairage de l'église et du monument aux morts : dans un souci de cohérence, il est proposé de diminuer le temps d'éclairage des deux sites.
- Tri des déchets de la cantine scolaire : bien qu'il semble évident pour tous qu'il faille sensibiliser les nouvelles générations à trier leurs déchets, l'idée de pouvoir le mettre en œuvre à la cantine reste utopique. La problématique du tri sélectif des aliments recyclables, ainsi que la gestion du stockage des détritiques tout comme le traitement du compost ne semble pas faisable dans le contexte.
- Replanter des arbres à l'entrée du village disparus il y a quelques années : La DDE ne financera pas mais ne s'y oppose pas.
- Utilisation de produits ménagers un peu plus respectueux de l'environnement : Une première sensibilisation sur les quantités utilisées de produits est déjà engagée auprès du personnel « agent d'entretien ». Toutefois le coût d'un changement de type de produits plus bio sera à estimer.
- La renouée du Japon dans le ruisseau du Breuil : une plante envahissante, invasive qui prend la place d'autres espèces et se multiplie très rapidement dans notre environnement. Petit à petit, elle colonise progressivement les forêts, les talus, les marais mais aussi nos champs et jardins cultivés. Malheureusement l'élimination totale de cette plante est illusoire. Il est donc important d'éviter sa propagation en la coupant régulièrement. Et pour remettre en valeur le capital « EAU » du ruisseau un suivi rigoureux de cette plante sera nécessaire.

Informations diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à disposition gratuite de M. PONTANIER Christophe, référent sureté du groupement de gendarmerie départementale du Doubs pour du conseil en sécurité et surveillance sur la voix publique.

Mme Catherine COURTOIS BENDAHDANE souligne qu'il faudrait faire nettoyer le sol de la salle de cantine avec une machine afin de bien le décaper. Mme DAJKA ayant des difficultés avec ses mains, il sera demandé à M. ROBERT Yvon de le faire.

Mr Claude STIRNEMANN lit le procès-verbal du compte rendu du SICA. Pour la journée du Téléthon du 04/12/10, le SICA organise un tournoi de foot en salle pour les enfants de 6 à 11 ans de 10h à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H50
La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 17 Décembre 2010 à 20H30